



Société d'Escrime de Neuchâtel

Renseignements pratiques

Horaire des entraînements 2009-2010

HORAIRE	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
14:00-14:30					
14:30-15:00			Débutants et jeunes		
15:00-15:30					Leçon individuelle
15:30-16:00			Confirmés épée et fleuret		Débutants et jeunes
16:00-16:30	Leçon Individuelle	Débutants et jeunes			
16:30-17:00				Leçon individuelle	
17:00-17:30	Leçon individuelle	Confirmés épée et fleuret	Compétition épée et fleuret	Leçon individuelle	Confirmés et Compétition épée et fleuret
17:30-18:00				Leçon individuelle	
18:00-18:30	Cadets / juniors / seniors / élites	Préparation Physique		Cadets / juniors / seniors / élites	Leçon ou Prépa mentale
18:30-19:00			Leçon individuelle		
19:00-19:30					
19:30-20:00		Escrime Artistique	Adultes loisirs		
20:00-20:30	Leçon Individuelle				
20:30-21:00					

Charte et admission :

Par son appartenance à la SEN, chaque membre – et son responsable légal s'il est mineur - s'engage à suivre et défendre les valeurs contenues dans la charte de la Société. La demande d'admission à la Société d'escrime (SEN) se fait au moyen d'un bulletin d'adhésion remis avec un exemplaire de la charte par le Maître d'armes.

Démission :

La démission doit être adressée **par écrit** au président de la SEN. **La cotisation du trimestre en cours reste due à la SEN.**

Cotisations :

Voir règlement « Cotisations » ci-joint ou téléchargeable sur le site www.escrimeneuchatel.ch

Matériel :

Voir règlement « Matériel » ci-joint ou téléchargeable sur le site www.escrimeneuchatel.ch

Calendrier :

Les principales manifestations de la SEN et les compétitions sont consultables sur le site www.escrimeneuchatel.ch

Statuts :

Un exemplaire des statuts de la SEN peut être obtenu sur demande auprès du président ou du maître d'armes.

Le comité